



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

AR Prefecture

006-210600979-20240629-DELIB2024024-DE
Reçu le 01/07/2024

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**Extrait des délibérations du Conseil
Municipal N°2024024**

**DELEGATION DONNEE AU MAIRE
POUR ADMETTRE EN NON-VALEUR LES
CREANCES DE FAIBLE MONTANT**

- **DIT** que Monsieur le Maire rendra compte au moins une fois par an de ses décisions au Conseil Municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur, les motifs ayant présidé à cette admission en non-valeur ainsi que toute pièce produite par le comptable public ;
- **DIT** que les autres éléments de la délibération de délégation à Monsieur le Maire en date du 23 mai 2020 sont inchangés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture.

Le Maire
Marc BELVISI



Le secrétaire de séance
Christian ZAETTA